

NAVIGATIONS, MODE D'EMPLOI

MAINTENANT QUE VOUS ÊTES INSCRIT à un PACKNAV 13 jours, un PACKNAV 7 jours ou à une Navigation "FUN", COMMENT ALLEZ-VOUS FAIRE POUR NAVIGUER ?

C'est tout simple !

Vous avez désormais la possibilité de naviguer 13 jours (ou 7 jours en cas de PACKNAV 7), à choisir à votre guise parmi les 150 jours de navigation que nous proposons au cours de la saison (entre mars et novembre).

Vous recevrez par mail un planning vierge (à renvoyer dans les meilleurs délais évidemment !) :

- **Janvier** : pour réserver vos week-ends de printemps
- **Février** : pour réserver vos semaines de croisière d'été,
- **Juillet** : pour réserver les week-ends d'automne.

A vous de cocher vos dates de disponibilité (le plus grand nombre possible bien sûr), d'indiquer le nombre de week-ends souhaités et, pour certains week-ends, de choisir le bassin de navigation (Manche, Bretagne ou Méditerranée). Quelques semaines plus tard, vous serez informé par Marc Guillaumet que le planning est consultable sur le site de l'ECP.

Ainsi, si vous avez choisi un PACKNAV 13 et si vous décidez de naviguer une semaine l'été (soit 7 jours), il vous restera 3 week-ends de 2 jours (ou 2 de 3 jours) à répartir de mars à novembre, par exemple 2 au printemps et 1 en automne. Si vous ne naviguez pas l'été vous disposez, par exemple, de 5 week-ends de 2 jours plus un de 3 jours. (toute autre configuration est aussi possible bien sûr !). Si vous dépassez 13 jours, le tarif du «jour supplémentaire» s'appliquera alors.

Navigations «FUN»

Les Navigations «Fun» obéissent aux mêmes règles de réservation auprès de Marc Guillaumet que les navigations «PACK». Néanmoins, leur validation définitive dans le planning est conditionnée à la réception de leur règlement 30 jours avant le départ.

Quelques règles fondamentales

- Un forfait de 7 jours ou de 13 jours de navigation obéit au principe du forfait : les jours sont à utiliser dans l'année civile et ne sont en aucun cas reportables d'une année sur l'autre. En revanche, vous pouvez décider de naviguer plus de 7 ou 13 jours, il vous suffit d'utiliser des journées supplémentaires, à régler au plus tard 10 jours avant votre départ.
- Les listes d'équipage sont considérées comme définitives 30 jours avant le départ ; si vous vous désistez moins de 30 jours avant le jour du départ, les jours seront décomptés de votre forfait et non récupérables.
- Renvoyez au plus vite vos souhaits ; les premiers à répondre seront les premiers servis.
- Malgré notre envie de respecter les désirs de chacun, ce n'est pas toujours possible. Ainsi, si vous voulez naviguer 6 week-ends au printemps, vous n'êtes pas sûr qu'ils vous soient attribués.
- Merci de faire preuve de compréhension et de souplesse... Le planning n'est pas aisé à réaliser !
- Une question, un problème concernant le planning ? Appelez exclusivement **Marc Guillaumet** au **06 21 40 36 54** (marc.guillaumet@ittiam.com)
- En cas de désistement, merci de toujours prévenir Marc Guillaumet et le chef de bord concerné et cela le plus rapidement possible. Un remplaçant peut être trouvé ; il y a souvent des listes d'attente !

Equipements pour naviguer

Il fait souvent beau en Manche et en Atlantique mais pas toujours chaud !

Prévoyez impérativement pour chaque navigation :

- un ciré complet (haut et bas) et une paire de bottes de voile,
- un duvet,
- des gants de voile,
- une lampe frontale,
- des lunettes de soleil.

Attention :

- **En cas d'avarie au cours d'une navigation, une somme de 30 € maximum sera exigée de la part de chacun des membres du bord.**
-

Tous les règlements de vos navigations, libellés à l'ordre de l'ECP, sont à adresser à :
Ecole de Croisière de Paris, 163 boulevard Voltaire 75011 Paris